



Amende pour excès de vitesse

Par **jeanyves17**, le **03/03/2013 à 10:49**

Bonjour,rnrnJ'ai été pris à environ 120 km/h au lieu de 90 km/h, rnsur une rocade, alors que je doublais un autre véhicule.rnrnQuelles sanctions je risque. rnrnMerci de me répondre.

Par **chaber**, le **03/03/2013 à 11:17**

bonjourrnrnsi dépassement de la vitesse autorisée:rnrnDe 20 à moins de 30 km/h : vous vous exposez à 135 € d'amende (90 € si elle est réglée dans les 15 jours) et au retrait de 2 points sur votre permis rnrnDe 30 à moins de 40 km/h : vous vous exposez à 135 € d'amende (90 € si elle est réglée dans les 15 jours), à la suspension du permis jusqu'à 3 ans et au retrait de 3 points ;

Par **Tisuisse**, le **03/03/2013 à 12:00**

Bonjour jeanyves17,rnrnJ'ai rectifié votre titre car il s'agit d'un excès de vitesse et non d'une vitesse excessive eu égard aux circonstances. Ce sont 2 notions bien distinctes.rnrnVos réponses complètes sont là :rnhttp://www.experatoo.com/droit-routier/exces-vitesse-leurs-sanctions_22020_1.htmrnrnBonne lecture.